

le Parlement siège. Nous ne leur ferons pas connaître ici ce dont on les accuse. Nous ne leur permettrons pas de voir les dossiers sur lesquels s'appuient ces accusations, si elles s'appuient aucunement.»

Monsieur l'Orateur, il m'est difficile de trouver les mots qu'il faut pour décrire ce que l'on a tenté de faire.

La prochaine fois qu'un gouvernement sera élu, et que nous formerons ce gouvernement, nous rejeterons la tentation de dépouiller des dossiers pour chercher matière à embarrasser les membres du gouvernement précédent. Qui, parmi nous, pourrait se vanter de n'avoir jamais à rougir de rien? Or un gouvernement démocratique ne peut fonctionner sur cette base. Je le répète, si nous persistons dans cette voie, nous irons droit à l'effondrement de notre système et du Parlement.

Monsieur l'Orateur, quelles sont les affirmations qui ont été faites? Elles portent sur les privilèges, surtout ceux des membres de l'ancien gouvernement, bien que tous les membres du Parlement soient en cause. Sont-ce des affirmations faites dans la chaleur du moment? Ou sont-elles le résultat d'une décision prise de propos délibéré et appuyée par l'ensemble du gouvernement, forte de l'autorité du premier ministre? Elles sont de la seconde catégorie. La méthode suivie en ce moment constitue une invitation à répondre à la menace qu'on met présentement à exécution, en disant que nous allons divulguer tout ce que nous savons. Monsieur l'Orateur, nous n'en ferons rien. Nous ne suivrons pas cette tactique. Que l'on me permette néanmoins de rappeler au premier ministre qu'il y avait quantité de dossiers sur la sécurité de l'État au moment de notre entrée en fonctions. Que l'on me permette de lui signaler que nous n'en avons jamais fait mention, et que nous n'avons pas l'intention de le faire à l'heure actuelle.

C'est le 4 mars que l'affaire Munsinger a été mentionnée pour la première fois à la Chambre des communes, et de façon nominale, par le ministre actuel de la Justice. Il a même employé un nom erroné à cette occasion. Cette mention, monsieur l'Orateur, n'était pas fortuite. Elle n'a pas été faite sous l'inspiration du moment, par suite d'une provocation intempestive. La chose était préméditée et les principes directeurs ont été révélés par le premier ministre, vendredi, lorsqu'il a clairement prouvé que le gouvernement avait décidé depuis longtemps, et je paraphrase ici ses paroles, «de donner une leçon à l'opposition, quelque désastreuses que puissent en être les conséquences».

Le très hon. M. Pearson: Quand ai-je dit cela? Le député pourrait-il citer mes paroles à ce sujet?

L'hon. M. Fulton: Oui, monsieur l'Orateur. Les paroles provocatrices figurent à la page 2547 du *hansard* du 11 mars. Je les ai sous les yeux. Voici ce que le premier ministre a dit:

J'ai ici de nombreuses coupures où figurent des déclarations faites par des vis-à-vis sur le nettoyage du gâchis, la poursuite des malfaiteurs et la présence d'agents de la pègre internationale dans le bureau du premier ministre et sur des choses semblables. Est-ce qu'on a donné des noms alors? Bien sûr que non. Nous avons été trop longtemps exposés à ce genre de traitement, ici. Des réputations ont été ruinées ici.

Et il a poursuivi en ces termes:

Et maintenant ces messieurs d'en face qui ont si librement porté des accusations depuis quelques années, reçoivent la monnaie de leur pièce et n'aiment pas ça.

Or, monsieur l'Orateur, n'est-il pas absolument clair que cette ligne de conduite a été adoptée de propos délibéré et avec l'approbation et l'appui du premier ministre? Rien ne saurait le prouver plus nettement que les paroles qu'il a prononcées cette fois-là. Bien entendu, cette tactique a été suivie à dessein.

On l'a dit à l'extérieur, et je le signalerai ici, huit jours avant la première mention du cas par le ministre de la Justice, le vendredi 4 mars, on m'a demandé de passer au bureau du président du Conseil privé au sujet de l'affaire Spencer. Au cours de la conversation qui a suivi, on m'a dit que si nous continuions à discuter de l'affaire Spencer et si nous insistions sur une enquête judiciaire, les membres de ce côté-là de la Chambre—du côté du gouvernement—se verraient forcés de soulever l'affaire Munsinger.

• (3.00 p.m.)

Des voix: Honte.

L'hon. M. Fulton: J'ai alors dit que les membres du gouvernement devaient accepter la responsabilité de leurs propres initiatives et que nous accepterions la responsabilité de nos actions présentes et passées. J'ai ajouté: «Vous devriez mettre fin à cette affaire en prenant les mesures qui s'imposent, soit en instituant une enquête judiciaire pour dissiper les soupçons qui planent sur votre propre ministre de la Justice, de qui M. Spencer aurait dit qu'il n'avait pas osé tenter de poursuites, car s'il le faisait, des têtes rouleraient.»

J'ai invité le président du Conseil privé à mettre fin au débat qui se poursuivait—de le terminer et de faire disparaître la possibilité de ces échanges d'invectives—en instituant une enquête judiciaire qui mettrait fin